

FONDS DE FORMATION CONVENTIONNEL

BRANCHE OPH

Sept 2022



FONDS CONVENTIONNEL DE FORMATION



Ce fonds vient en soutien des politiques formations des OPH avec la mise en place des priorités de formations liées aux métiers du secteur professionnel et des publics prioritaires, revue annuellement en CPNEF. Il ne se substitue pas au Plan de développement des compétences de chaque office, il le complète en proposant des formations innovantes, sur des thématiques importantes pour le secteur, des formations que les offices ne feraient pas en local, en accompagnement de démarches fédérales ou d'accords de branche.

LE FONDS CONVENTIONNEL DE FORMATION EST COMPOSÉ DE 3 DISPOSITIFS :



Catalogue de branche

Pour quelles formations ?

Politique d'offre inter-OPH, de formations au service des actions prioritaires définies chaque année

Pour aller plus loin : <https://bit.ly/3HOjI0r>



Demande d'Aide Financière (DAF)

Qu'est-ce qu'une DAF ?

L'OPH a le choix de l'organisme de formation. Le thème visé doit être en lien avec les orientations ou publics prioritaires de la Branche, définies annuellement (*voir diapos suivantes*). Plafond par OPH de 50000€ dans la limite des fonds disponibles



Actions collectives

Pour quelles formations ?

Formations qui accompagnent des projets qualifiés de Branche (selon l'actualité réglementaire ou travaux de la Branche)

PUBLICS PRIORITAIRES 2022

salariés exposés à terme au risque d'inaptitude, dont le maintien dans l'emploi au moment de la demande de formation, nécessite des aménagements de poste réguliers

salariés de retour dans l'entreprise après une absence d'une durée >1 an

salariés dont l'emploi est menacé par les mutations technologiques et éco. et par la transition numérique

salariés en situation de handicap et ceux en situation d'accueillir des salariés en situation de handicap dans leurs équipes

salariés ayant exercé des fonctions de représentants du personnel ou des mandats syndicaux les amenant à être mobilisés à partir d'au moins 3/5ème de leur temps

salariés à temps partiel et les seniors de plus de 55 ans

salariés dont l'emploi est menacé et/ou profondément transformé par les stratégies de regroupement ou fusion d'OPH

salariés ayant suivi cléa Nathan pour l'obtention de la certification Cléa

ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2022

Connaitre les publics et dispositifs relatifs à des problématiques spécifiques, santé mentale, vieillissement, handicap et public en grande précarité

Intégrer les compétences nécessaires en matière de syndic et de vente HLM

Intégrer les changements réglementaires

Accompagner les changements liés à la transition numérique (dont changement dû au télétravail)

Accompagnement à l'évolution des organisations de travail (évolution des pratiques managériales face aux nouveaux enjeux et accompagnement des salariés dans le cadre du télétravail)